

# AVIS PUBLIC



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

Avis public est, par le présent, donné que les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ont adopté, à la séance du conseil des commissaires du 12 mai 2015, le Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services (LGCE) / Règlement CSDGS-10-07 en vigueur à compter de ladite parution le 20 mai 2015.

LE TOUT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 394 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Donné à La Prairie, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2015.

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau  
Secrétaire générale